

### Le nouveau zonage en bassins de vie

## 56 % des Bas-Normands dans un bassin de vie rural

*L'accès aux équipements et services est-il variable selon les territoires ? Les bassins de vie 2012 permettent d'apprécier l'organisation de l'espace en croisant lieux de vie et lieux d'implantation des équipements. Urbains, ruraux, ces bassins structurent la région et une part importante de la vie quotidienne de ses habitants.*

*L'aspect rural de la Basse-Normandie, constellée par une mosaïque de villes petites et moyennes, confère à ses 65 bassins de vie des caractéristiques qui les distinguent du reste de la France métropolitaine. Les bassins de vie ruraux prédominent, plus encore que dans la plupart des régions, et hébergent plus de la moitié de la population (contre 31 % en métropole). De taille réduite, ils offrent cependant à leurs habitants une gamme variée d'équipements intermédiaires et de proximité. Pour autant, le temps d'accès aux équipements reste plus long pour les habitants de ces bassins de vie que pour les urbains.*

Les bassins de vie 2012 délimitent des zones d'influence ou d'accessibilité à une gamme de services, de commerces et équipements, le plus souvent concentrés dans des pôles. Ils définissent une partition cohérente de l'ensemble du territoire, représentative des aires de vie de la quotidienneté. A la différence des précédents bassins de vie (2004), ils s'appuient désormais uniquement sur la présence au sein des pôles d'une majorité d'équipements dits "intermédiaires".

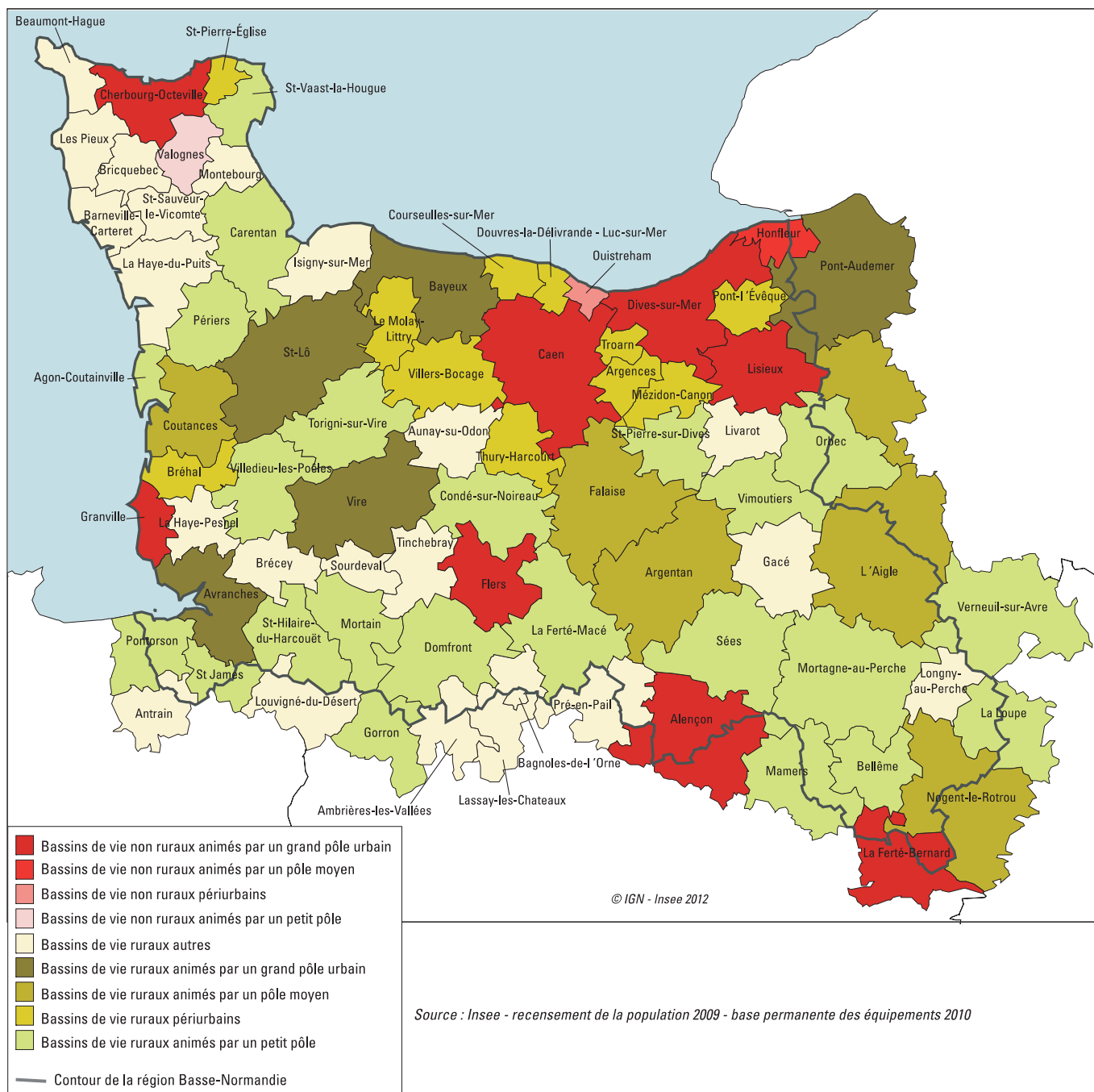
L'espace bas-normand est structuré par 65 unités urbaines offrant une palette de commerces et services suffisante pour les considérer comme pôles. La carte de leurs aires d'influence peut constituer un outil, destiné principalement aux acteurs en charge de politiques d'aménagement du territoire.

Les limites régionales n'ont pas ou peu d'impact sur la vie quotidienne : aussi, huit de ces bassins, bien que centrés dans la région, s'étendent aussi sur la Haute-Normandie (L'Aigle, Orbec ou encore Honfleur), la Bretagne (Pontorson et St James) ou les Pays de la Loire (Alençon, Mortagne-au-Perche et Bagnoles de l'Orne). A l'inverse, 70 communes bas-normandes, ornaïses en majorité, pourraient s'avérer tournées vers des pôles extra-régionaux. Une vingtaine de communes, parmi les 43 du bassin de vie de Nogent-le-Rotrou, en Eure-et-Loir (région Centre), se situent par exemple dans le Perche ornaïse.

### Des bassins de vie en maillage serré

A l'image de la mosaïque de villes moyennes ou petites, le maillage de la région en bassins de vie apparaît serré. En moyenne, les bassins de vie bas-normands s'étendent sur 270 km<sup>2</sup> et comptent 22 800 habitants. En France métropolitaine (hors Dom), ces espaces couvrent, en moyenne toujours, 60 km<sup>2</sup> de plus et leur population atteint 38 000 résidents. Hors Ile de France, la taille moyenne des bassins de vie s'échelonne de

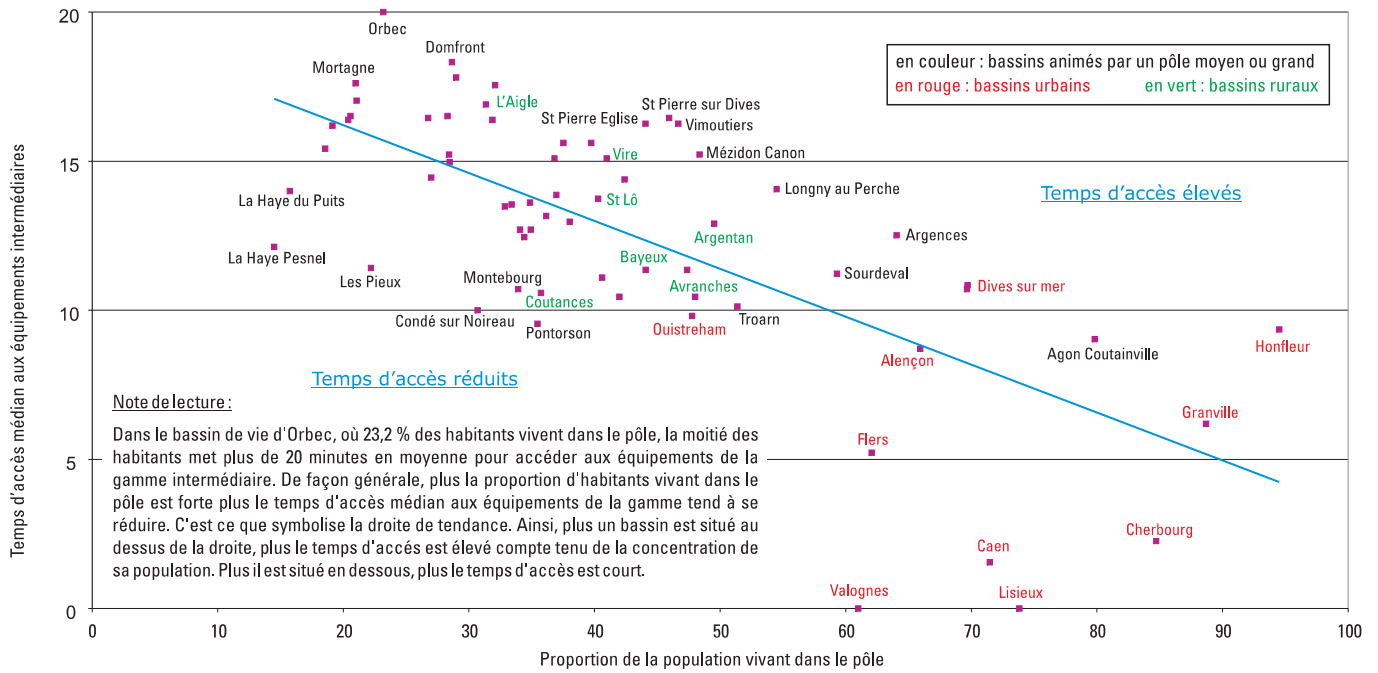
### Typologie des bassins de vie 2012



Typologie des bassins de vie						
Type de bassin de vie	Nombre de bassins de vie	Nombre de communes	Superficie (en km <sup>2</sup> )	Population 2009	Evolution annuelle moyenne de population entre 1999 et 2009	Nombre d'habitants au km <sup>2</sup>
Rural	55	1 478	14 701	830 640	0,5	56,5
Urbain	10	344	2 877	648 842	0,2	225,5
<b>Ensemble</b>	<b>65</b>	<b>1 822</b>	<b>17 578</b>	<b>1 479 482</b>	<b>0,3</b>	<b>84,2</b>

Source : Insee - recensement de la population 2009 - base permanente des équipements 2010

### Temps d'accès et concentration



Source : Insee, recensement de la population 2009

20 100 habitants en Limousin à 70 800 dans le Nord-Pas-de-Calais.

Au sein même de la région, la dimension de ces territoires reste hétérogène. Le bassin de Ouistreham (6 communes) s'étend sur une quarantaine de kilomètres carrés, alors que celui de L'Aigle, constitué de 61 communes, couvre vingt fois cette superficie. Les disparités démographiques sont encore plus marquées, du bassin de Longny-au-Perche (2 900 habitants) à celui de Caen (269 200 habitants). Dans la Manche et le Calvados, où le maillage en villes moyennes est dense, les bassins de vie sont peu étendus. L'Orne en revanche ne compte que 14 communes pôles, qui dessinent autour d'elles de plus vastes aires d'influence.

### Les bassins de vie ruraux prédominent en Basse-Normandie

Reflète de l'identité rurale de la Basse-Normandie, les 55 bassins de vie ruraux occupent 84 % du territoire, soit bien plus qu'au plan national (75 %). Plus de la moitié (56 %) de la population régionale y réside (31 % France entière). Cette réalité rapproche la Basse-Normandie du Limousin et de l'Auvergne (58 %). Dans ces trois régions, un tiers de la population vit dans l'aire d'influence de pôles petits, isolés ou hors influence urbaine, qui complètent le système de villes et jouent un rôle majeur dans l'organisation du territoire.

### Des bassins ruraux plutôt bien équipés

Les bassins de vie ruraux bas-normands disposent en moyenne de 72 équipements sur les 155 répertoriés, toutes gammes confondues. La région se situe à cet égard dans la moyenne nationale, quelle que soit la gamme considérée. Pour les commerces et services dits "supérieurs", plus rares, elle se place même légèrement au-dessus. Les territoires ruraux animés par un pôle moyen ou grand, tels Saint-Lô, Bayeux, Coutances, Avranches, Vire, Argentan, L'Aigle ou Fa-

laise, disposent d'une grande variété d'équipements, tandis que des bassins centrés sur de petites villes, bien dotés en commerces et services de proximité, ne comptent qu'à peine plus de la moitié des équipements intermédiaires. C'est par exemple le cas de Saint-Pierre-Église, Saint-Sauveur-le-Vicomte ou Sourdeval dans la Manche, Longny-au-Perche dans l'Orne ou encore Le Molay-Littry dans le Calvados. Pour autant, ces bassins se situent souvent à proximité d'un autre pôle bien équipé.

Plutôt mieux dotés que les territoires ruraux de métropole dans les domaines de

#### Définitions

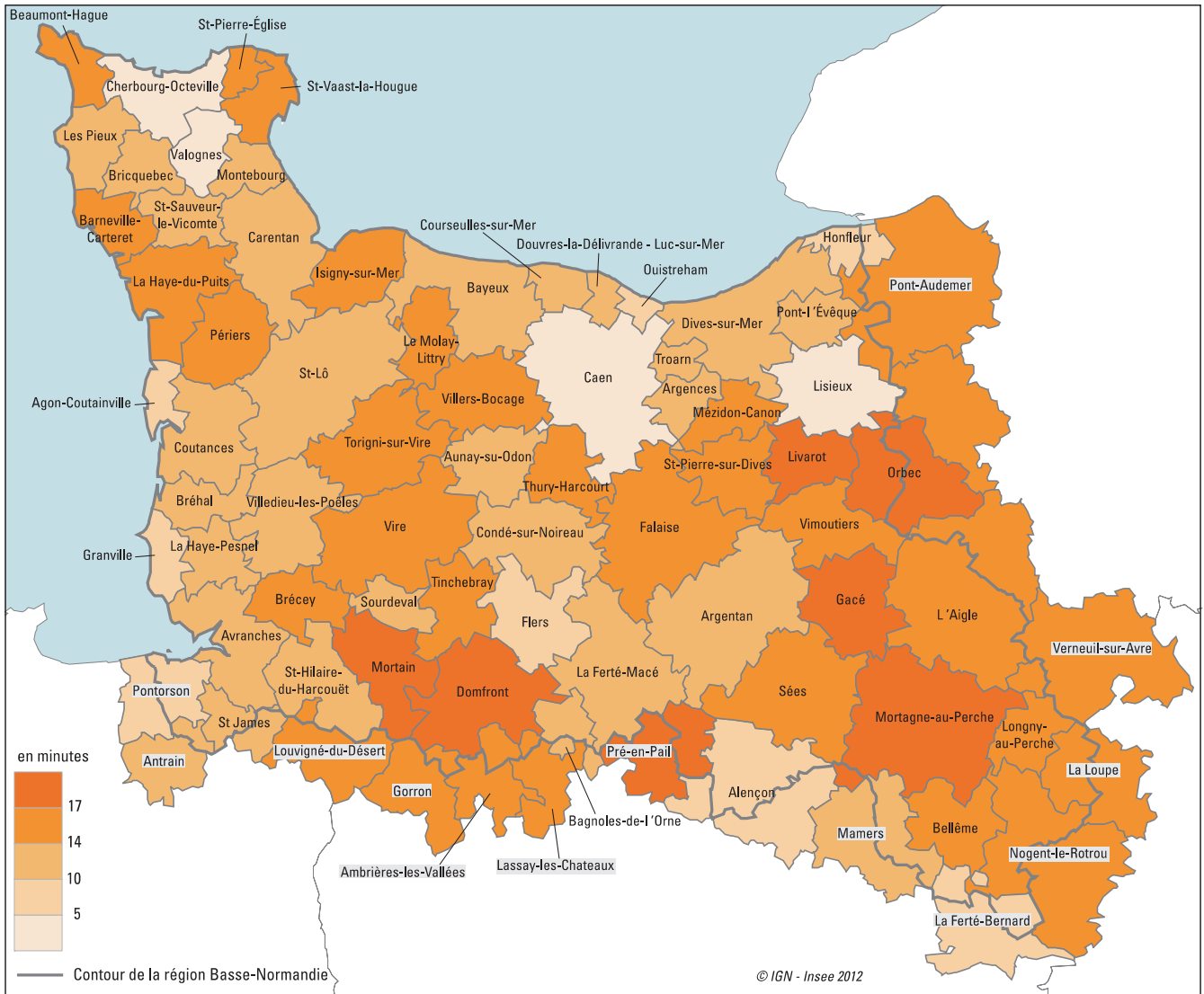
Un **équipement** est un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les équipements répertoriés dans la base permanente gérée par l'Insee relèvent de 6 domaines (services aux particuliers, commerce, enseignement, santé-social, transports, sports, loisirs et culture) et 95 d'entre eux sont regroupés en trois gammes, selon leur fréquence sur le territoire et la proximité du service rendu.

- **Gamme de proximité** (29 équipements) : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou RPI, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi...
- **Gamme intermédiaire** (31 équipements) : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation...
- **Gamme supérieure** (35 équipements) : Pôle Emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma...
- **Autres équipements hors gamme** (60 équipements)

Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) comptant au moins 2 000 habitants.

L'**espace périurbain** d'un pôle est constitué des communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans ce même pôle ou dans des communes attirées par celui-ci selon un processus itératif.

**Temps d'accès médian aux équipements de la gamme intermédiaire par bassin de vie**



Source : Insee - Recensement de la population 2009 - Base Permanente des Equipements 2010 - distancier ODOMATRIX

l'éducation ou des services aux particuliers, les bassins de vie bas-normands s'inscrivent dans la moyenne en termes de structures et professionnels de santé.

Habiter un bassin rural signifie souvent se déplacer hors de sa commune de résidence pour faire des achats, bénéficier de services, etc. Pour la moitié des habitants de ces territoires, l'aller-retour pour rejoindre les équipements de proximité prend moins de cinq minutes en Basse-Normandie, soit un peu plus qu'au niveau national. Cette durée s'allonge bien sûr pour les gammes intermédiaire (14 min.) et supérieure (30 min.) mais elle passe alors en deçà des valeurs observées France entière.

Les habitants des bassins ruraux tournés vers un grand pôle urbain (Vire, Bayeux, Saint-Lô et Avranches) ou périurbain sont en revanche plus proches des équipements. Mais si l'accès aux commerces et services de

proximité est aisé sur la majeure partie du territoire régional, il n'en va pas partout de même pour les équipements intermédiaires. La moitié des habitants des bassins ruraux isolés ou animés par un petit pôle (Domfront, Mortain, Gacé, Mortagne-au-Perche, Livarot et Orbec), est à plus de 18 minutes de ces équipements. Les différences d'un territoire à l'autre s'accroissent pour les équipements les plus rares, dits supérieurs : le temps d'accès varie de 16 minutes dans le bassin de Bayeux à plus de trois quarts d'heure à Gacé ou encore Barneville-Carteret.

**Une moindre densité urbaine**

Mieux équipés que les pôles ruraux, bénéficiant en général de meilleures infrastructures routières, les pôles urbains affichent des temps d'accès aux équipements bien inférieurs. Leurs habitants mettent ainsi, pour la moitié d'entre eux, moins de 4 mi-

minutes, en heures creuses, à rejoindre les équipements intermédiaires (contre 14 minutes pour les ruraux).

Il est vrai que les pôles d'emploi concentrent à la fois la population et les équipements, ce qui favorise un accès rapide aux équipements pour les habitants. Ainsi, les pôles des bassins de vie urbains regroupent 73 % des habitants du bassin et 80 % des équipements, quand les pôles ruraux ne concentrent qu'un habitant sur trois et la moitié des équipements du bassin. Toutefois, l'influence des pôles de services sur les bassins urbains s'avère bien moindre en Basse-Normandie qu'au plan national.

Les 10 bassins de vie urbains bas-normands sont majoritairement animés par des grands pôles (Caen, Cherbourg, Alençon, Granville, Lisieux, Flers et Dives-sur-Mer) Ces derniers offrent une gamme d'équipements importante mais pourtant légère-

ment inférieure, en moyenne, à celle de leurs homologues métropolitains. Du fait d'une moindre densité urbaine et d'une diversification des équipements plus faible, les trajets nécessaires pour accéder aux commerces et services sont plus longs en Basse-Normandie qu'en moyenne sur le territoire métropolitain, quelle que soit la gamme.

### Des services au plus près des populations ?

Le dynamisme démographique récent des espaces ruraux bas-normands s'avère plus marqué qu'en milieu urbain. Les bassins de

vie ruraux ne s'inscrivent cependant pas tous dans la même réalité. Six bassins ruraux du sud Pays d'Auge (Vimoutiers, Gacé), et du bocage manchois (Domfront, Sourdeval, Mortain et Saint-James) ainsi que le bassin de vie Bellême se dépeuplent. Or, dans ces bassins de vie, le temps d'accès aux commerces et services intermédiaires est déjà largement supérieur à la moyenne. Maintenir des équipements, notamment des services de santé, ou faciliter l'accès des habitants à d'autres pôles proches, pourra constituer un enjeu en termes de qualité de vie pour ces territoires.

A contrario, des bassins aujourd'hui peu équipés, comme ceux de Villers Bocage, Le Molay-Littry, ou Thury-Harcourt à l'Ouest du Calvados, pourraient profiter de la croissance actuelle de la population, et espérer ainsi l'implantation de services répondant aux besoins de ces nouvelles populations, en particulier des familles. Enfin, même si elle décroît, la population des bassins de Cherbourg, Flers ou encore Argentan, reste à ce jour suffisante pour que s'y maintienne la gamme complète des équipements intermédiaires.

Edith NAVELLOU  
Insee

## Méthodologie

### Bassins de vie 2012

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il est animé par un pôle, commune ou unité urbaine, disposant d'un panier d'équipements intermédiaires.

Le périmètre des bassins de vie est délimité en deux étapes :

- Identification des **pôles**. Les communes ou les unités urbaines disposant de plus de la moitié des 31 équipements composant la gamme intermédiaire sont qualifiées de pôles.
- Délimitation du bassin de vie, c'est à dire de la **zone d'influence de ces pôles**. Cette zone d'influence se compose des communes non pôles les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route, en heures creuses.

Les bassins de vie s'appuient sur les informations rassemblées dans la base permanente des équipements 2010.

Le précédent zonage en bassins de vie avait été défini à partir des flux domicile-travail et des données de l'inventaire communal (réalisé pour la dernière fois en 1998). Excluant les agglomérations de plus de 30 000 habitants, il faisait apparaître en Basse-Normandie 74 pôles autour desquels s'articulaient 74 espaces de vie.

Afin de traduire les modes de vie des actifs comme des autres, la nouvelle méthode ne fait pas référence à l'emploi. Le nombre de bassins est ramené à 65 en Basse-Normandie. Des anciens pôles tels Ducey, Bretteville-sur-Laize... disparaissent dans la nouvelle partition de l'espace car ils ne sont pas des unités urbaines. D'autres (Dozulé ou Le Theil par exemple) ne possèdent pas un équipement suffisant. La non prise en considération de l'emploi dans la construction des nouveaux bassins de vie peut expliquer l'émergence de quelques nouveaux pôles tel La Haye-Pesnel. La nouvelle méthode conduit à une partition communale fort différente de la précédente. Seul le bassin de Beaumont-Hague ne connaît aucune modification de ses contours.

### Typologie urbain - rural

La typologie urbain - rural est basée sur la classification désormais utilisée par la Commission européenne. Elle consiste à assembler des carreaux de 200 m de côté pour former des mailles, qualifiées d'urbaines dès lors qu'elles remplissent deux conditions : une densité de population d'au moins 300 habitants par km<sup>2</sup> et un minimum de 5 000 habitants. Le reste du territoire est considéré comme rural. Partant, les bassins de vie ont été classés dans les trois groupes suivants :

- bassin de vie urbain : la population classée dans les mailles urbaines représente plus de 80 % de la population totale du bassin de vie ;
- bassin de vie intermédiaire : la population classée dans les mailles urbaines représente entre 50 % et 80 % de la population totale du bassin de vie ;
- bassin de vie rural : la population classée dans les mailles urbaines représente moins de 50 % de la population totale du bassin de vie.

Dans le texte, on oppose les bassins de vie ruraux aux bassins de vie urbains et intermédiaires.

Les bassins de vie sont par ailleurs classés selon l'appartenance de leur pôle à une des catégories du zonage en aires urbaines (ZAU) : grands pôles urbains, moyens pôles, petits pôles, périurbains, autres.

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'INSEE  
DE BASSE-NORMANDIE



5 rue Claude Bloch  
BP 95137  
14024 CAEN cedex  
Tél. : 02 31 45 73 33

[www.insee.fr/basse-normandie](http://www.insee.fr/basse-normandie)

Directrice de la publication :  
Maryse CHODORGE

Service études et diffusion :  
Julien BECHTEL

Rédacteur en chef :  
Didier BERTHELOT

Composition PAO :  
Françoise LEROND  
Marie-Isabelle LARDET

Attaché de presse :  
Philippe LEMARCHAND  
02 31 15 11 14

© Insee 2012